

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 3 juin 2015

Communiqué de presse

Point de situation sur le crocodile errant

Le 4 mai 2015, lors d'un vol de routine, l'hélicoptère de la gendarmerie a repéré et photographié un reptile de la famille des crocodiliens au niveau de l'embouchure de la rivière Lézarde, partie Sud, sur le territoire de la commune du Lamentin.

Si la présence d'un crocodile avait déjà été signalée à plusieurs reprises tant par les services de la ville du Lamentin que par les principaux usagers de ce périmètre (chasseurs et pêcheurs), ce constat fortuit est venu formellement confirmer ces déclarations.

Les séances de travail menées depuis le 4 mai, entre les services compétents (experts nationaux, ONCFS, ONF, DEAL, DAAF) et la ville du Lamentin, ont permis l'identification hautement probable de l'animal comme étant un crocodile du Nil, celui-ci ne serait pas carnivore et plutôt craintif.

Ce constat, corroborant les témoignages des riverains, a plaidé pour la mise en œuvre d'une stratégie locale de capture. De l'avis des experts, « *la capture risque de prendre du temps et nécessitera du calme, de l'organisation et de la persévérance* ».

Une zone de piégeage a été définie suite aux observations faites sur le terrain par les agents du SMPE -Service Mixte de Police de l'Environnement (ONCFS/ONEMA)- et de l'Office National des Forêts (ONF), qui ont pu poser une cage ce matin à 8h avec l'aide de l'hélicoptère de la gendarmerie, GRIFFON972.

Un dispositif de surveillance et de relèves dirigé par le SMPE et l'ONF a été mis en place avec le concours de la société de chasse autorisée dans cette zone.

En parallèle, le zoo du Carbet s'est porté volontaire pour accueillir l'animal après sa capture.

Le Préfet rappelle les consignes de prudence à respecter :

- ne pas fréquenter l'embouchure de la rivière Lézarde (par voie maritime ou terrestre)
- éviter toute activité nautique dans la partie Sud du plan d'eau

Ainsi que l'interdiction (sauf dérogations) de pénétrer dans la zone de capture signalée par des panneaux du SMPE.